



## VOYAGEZ en bonne compagnie



### SELECTION ET TRANSPARENCE SUR LES COMPAGNIES AERIENNES

Vol direct, horaires, confort, régularité, service à bord...sont les critères dominants qui guident nos choix de partenaires aériens. Quelque soit le programme, VERDIE Voyages s'engage à sélectionner la compagnie qui répond le mieux au cahier des charges, tout en obtenant les tarifs les plus attractifs pour sa clientèle. Dans un souci de transparence, Verdié vous informe à l'avance (\*) du nom de la compagnie concernant les vols internationaux au départ de France : son logo figure dans la partie supérieure et extérieure de chaque page produit.

\* Les compagnies peuvent passer entre elles des accords qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom, alors qu'il est opéré par l'avion d'une autre compagnie. Généralement ces accords sont conclus avec des compagnies aux services équivalents. Verdié vous communique le maximum d'informations connues à la date d'impression du catalogue. Ces informations sont confirmées au moment de la réservation et/ou seront spécifiées dans votre carnet de voyage.

### VOLS RÉGULIERS

Pour une grande majorité des voyages, Verdié a conclu des accords avec les plus grandes compagnies nationales telles qu'Air France, l'un de nos principaux partenaires, Royal Air Maroc, Alitalia, Tunis Air... Les vols réguliers vous assurent ponctualité, confort et services de bonne qualité, avantages que l'on apprécie particulièrement lorsqu'on embarque pour une destination lointaine.

### VOLS SPÉCIAUX

Lorsqu'il n'existe pas de vol régulier sur une destination au départ des aéroports régionaux, des vols « spéciaux » sont mis en place ponctuellement pour répondre à ces besoins. Pour certains programmes, Verdié utilise ces vols réalisés par des compagnies régionales ou étrangères.

### LES COMPAGNIES PARTENAIRES

Conformément au nouveau décret n° 2006-315 du 17 mars 2006, Verdié vous indique également l'identité de l'ensemble des transporteurs utilisés pour un programme. Identifiés par leur code international, vous trouverez dans le tableau ci-dessous l'identité complète des compagnies que nous utilisons. Pour plus d'informations vous pouvez consulter les listes des compagnies autorisées ou interdites, établies par la Commission Européenne et la Direction Générale de l'Aviation Civile :

Code	Nom du transporteur	Pays
8A	Atlas Blue	Maroc
8J	Jet 4 You	Maroc
9X	New Axis Airways	France
AEA	Air Europa	Espagne
AF	Air France	France
AT	Royal Air Maroc	Maroc
AZ	Alitalia	Italie
BIE	Air Méditerranée	France
BJ	Nouvelair	Tunisie
DB	Brit Air	France
DBK	Dubrovnik Airlines	Croatie
EI	Aer Lingus	Irlande
FPO	Europe Airpost	France
IV	Wind Jet S.P.A	Italie
JKK	Spanair	Espagne
KL	Air France – KLM	France
LG	Luxair	Luxembourg
LH	Lufthansa	Allemagne
TP	TAP Portugal	Portugal
TU – TAR	Tunis Air	Tunisie
UG	Sevenair	Tunisie
WA	KLM City Hopper	Pays Bas
XK	CCM Airlines	France
YS	Regional CAE (compagnie intégrée AF)	France

- Site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/transport/air\\_portal/](http://ec.europa.eu/transport/air_portal/)

- Lien vers la liste des Cies aériennes interdites (anglais) : [http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm)

- Lien vers les listes des transporteurs aériens autorisés et transporteurs aériens interdits pour la desserte de la France par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) : <http://www.dgac.fr/html/osevice/liste.htm>